



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>23.08.16</i>	Dossier complet le <i>23.08.16</i>	N° d'enregistrement <i>F09316P0034</i>

### 1. Intitulé du projet

Requalification de la voirie "Couperigne" : la draille des Tribales (section comprise entre le rond point de la RD20 et l'impasse Pythagore), l'impasse Pythagore (section comprise entre la draille des Tribales et la rue Blaise Pascal) et la rue Blaise Pascal, Commune de Vitrolles.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d) "Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km"	Requalification de la voirie sur une longueur de 1,2 km.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Dans le cadre de l'opération Vitrolles Cap Horizon, la SPLA Pays d'Aix Territoires souhaite requalifier la voirie Couperigne. Actuellement :

- la draille des Tribales dispose d'un accotement piéton ;
- l'impasse Pythagore dispose d'une rangée de stationnement et d'un piétonnier ;
- la rue Blaise Pascal dispose d'un piétonnier et d'une rangée de stationnement (section comprise entre l'impasse Pythagore et l'impasse Thalès et d'une rangée de stationnement de chaque côté de la voirie (section comprise entre l'impasse Thalès et l'accès sur la RD20).

Le projet de requalification consiste en la création :

- d'un trottoir d'un côté de la chaussée et d'une piste cyclable de l'autre côté (draille des Tribales) ;
- d'un trottoir et d'une rangée de stationnement d'un côté de la chaussée et d'une piste cyclable et d'un trottoir de l'autre côté (impasse Pythagore et rue Blaise Pascal).

## 4.2 Objectifs du projet

La requalification de la draille des Tribales, de l'Impasse Pythagore et de la rue Blaise Pascal s'inscrit dans le projet Vitrolles Cap Horizon. Cette opération d'envergure concerne un périmètre de 80 ha et bénéficie d'un budget de 72 millions d'euros. CAP Horizon est une opération qui répond à deux objectifs :

- le développement des mobilités au sein du bassin d'emploi en connectant la gare Vitrolles-Aéroport-Marseille-Provence à son environnement (lien avec le plateau haut, liens avec les quartiers périphériques, lien avec l'aéroport) pour en faire un véritable pôle d'échanges tous modes,
- le développement économique en proposant une offre territoriale dédiée à l'activité dans un cadre urbain renouvelé de qualité et attractif. (extrait du dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon)

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a voté le dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon (52 ha) par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.

Le projet de requalification de la voirie Couperigne prévoit l'élargissement de la chaussée, la création de trottoirs sécurisés, de stationnements et de piste cyclable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont de type VRD :

- terrassement ;
- réhabilitation des réseaux ;
- élargissement de la chaussée existante ;
- aménagement des accotements (création de trottoirs et de piste cyclable) ;
- aménagement des bordures ;
- mise en place de signalisation horizontale et verticale ;
- mise en place de plantations.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

S'inscrivant dans le projet Vitrolles Cap Horizon, le trafic sur la voirie Couperigne après travaux sera supérieur au trafic actuel. La sécurité et le confort des usagers seront améliorés.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La voirie objet de la présente demande n'est concernée par aucune autorisation.  
L'opération Vitrolles Cap Horizon est soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'eau.  
La voirie est comprise dans le périmètre de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Classé dans la catégorie "Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km" (annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement), le projet est soumis à la procédure de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voirie à requalifier.....	1,2km
Largeur totale de la voirie (draille des Tribales).....	11,30m
dont largeur du trottoir.....	1,80m
dont largeur de la chaussée.....	6,30m
dont largeur de la piste cyclable.....	3,20m
Largeur totale de la voirie (impasse Pythagore et rue Blaise Pascal).....	15,30m
dont largeur du trottoir.....	1,80m (X2)
dont largeur de la chaussée.....	6,30m
dont largeur de la piste cyclable.....	3,20m
dont largeur du stationnement.....	2,20m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

- draille des Tribales : section comprise entre le rond point de la RD20 et l'impasse Pythagore  
- impasse Pythagore : section comprise entre la draille des Tribales et la rue Blaise Pascal  
- rue Blaise Pascal.  
Commune de Vitrolles

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 43 ° 26 ' 40 " N Lat. 5 ° 13 ' 59 " E

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une voirie existante. Les parcelles longeant la voirie (draille des Tribales, impasse Pythagore et rue Blaise Pascal) sont actuellement occupées soit par des activités, soit par une végétation clairsemée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Vitrolles : - approuvé le 28 novembre 2013  
- mis à jour le 24 octobre 2014  
- modifié le 29 septembre 2015

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Vitrolles
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PEB (Plan d'Exposition au Bruit) - PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du Pays d'Aix 2015-2020 (soumis à l'avis du public du 1er septembre au 31 octobre 2015)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR Inondation prescrit le 16 février 1999 ; - PPR Feu de forêt prescrit le 30 mars 2011 ; - PPRt aléa Société BRENNTAG Méditerranée toxique-thermique-surpression approuvé le 4 novembre 2013
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la zone Natura 2000 "FR9312009 - Plateau de l'Arbois" (environ 1900 m)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'impact de la ZAC CAP Horizon définit 4 catégories d'effets négatifs du projet : - destruction locale d'habitats (semi-) naturels, d'habitats d'espèces et/ou d'individus ; - perturbation du fonctionnement hydrologique local et modification de la fonctionnalité des milieux humides ; - fragmentation du milieu et isolement des populations d'espèces ; - perturbation / dérangement des individus. Suite à l'étude d'impact, des compléments ont été apportés par le dossier de réalisation de la ZAC, sur demande de l'autorité environnementale. En parallèle, le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) a été saisi et le projet a bénéficié d'un arrêté préfectoral du 2/11/2015 portant dérogation à l'interdiction de destruction, déplacement et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées, ainsi qu'à la destruction, altération ou dégradation d'habitats d'espèces animales protégées. Des mesures compensatoires ont été définies, chiffrées et intégrées au bilan de l'opération.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Canalisation d'hydrocarbure liquide (section Sofitel Aéroport Marignane) : - DTG (Dangers Très Graves) : 273 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ; - DG (Dangers Graves) : 273 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ; - DS (Dangers Significatifs) : 356 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ;
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : circulation des engins, travaux. En phase exploitation : nuisances sonores liées au trafic routier. Les parcelles à défricher se situent en zone D du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) aéroportuaire
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets potentiels du trafic automobile sur la dégradation de l'ambiance sonore ont été étudiés dans les compléments apportés à l'étude d'impact par le dossier de réalisation de ZAC, sur demande de l'Autorité Environnementale. Ces compléments à l'étude d'impact sont annexés à la présente demande.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : faibles émissions liées à la circulation ponctuelle des engins à moteur de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : faibles vibrations liées à la circulation ponctuelle des engins à moteur de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des émissions lumineuses du fait de l'éclairage de la voie.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : rejets temporaires liés à la circulation des engins de chantier et aux poussières liées aux travaux. Les effets potentiels du trafic automobile sur la dégradation de la qualité de l'air ont été étudiés dans les compléments apportés à l'étude d'impact par le dossier de réalisation de ZAC, sur demande de l'Autorité Environnementale. Ces compléments à l'étude d'impact sont annexés à la présente demande.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : déchets temporaires liés au chantier. En phase exploitation : déchets éventuels des utilisateurs de la voirie.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration paysagère du projet a été étudiée dans les compléments apportés à l'étude d'impact par le dossier de réalisation de ZAC, sur demande de l'Autorité Environnementale. Ces compléments à l'étude d'impact sont annexés à la présente demande.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La requalification de la voirie Couperigne fait partie du périmètre du projet Vitrolles CAP Horizon.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de requalification de la voirie "Couperigne", objet de la présente demande d'examen au cas par cas, est un des éléments de l'opération Vitrolles Cap Horizon. Le projet CAP Horizon a fait l'objet d'une étude d'impact en janvier 2015. Le dossier de réalisation de la ZAC Vitrolles CAP Horizon, approuvé par délibération du conseil communautaire de la CPA le 17 décembre 2015 est venu compléter le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création de ZAC. Les compléments apportés sont les éléments demandés par l'Autorité Environnementale en avril 2015. Ces éléments portent sur :

- l'étude du risque inondation par remontée de nappe et des interactions entre les eaux souterraines et les milieux naturels ;
- l'étude des effets potentiels du trafic automobile sur la dégradation de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air ;
- l'étude d'intégration paysagère du projet ;
- l'étude de prise en compte des zones humides.

Ces compléments à l'étude d'impact sont annexés à la présente demande.

En parallèle de l'étude d'impact et des compléments apportés par le dossier de réalisation de la ZAC, le CNPN a été saisi et le projet a bénéficié d'un arrêté préfectoral du 2/11/2015 portant dérogation à l'interdiction de destruction, déplacement et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées, ainsi qu'à la destruction, altération ou dégradation d'habitats d'espèces animales protégées.

Dans ce contexte, nous pensons que le projet de requalification de la voirie Couperigne, comme élément du projet Vitrolles Cap Horizon, ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Dossier de réalisation de la ZAC CAP Horizon - Compléments à l'étude d'impact portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude du risque inondation par remontée de nappe et des interactions entre les eaux souterraines et les milieux naturels ;</li> <li>- l'étude des effets potentiels du trafic automobile sur la dégradation de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air ;</li> <li>- l'étude d'intégration paysagère du projet ;</li> <li>- l'étude de prise en compte des zones humides.</li> </ul> <p>Dossier de saisine du CNPN relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destructions d'espèces végétales et animales protégées (Projet de ZAC CAP Horizon).</p> <p>Arrêté portant dérogation à l'interdiction de destructions, de déplacements et de perturbations intentionnelles de spécimens d'espèces végétales et animales protégées ainsi qu'à la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces animales protégées, dans le cadre du projet de la ZAC CAP Horizon à Vitrolles.</p> <p>Étude d'impact - Vitrolles CAP Horizon - Janvier 2015</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence le, 16 février 2016

Signature

Le Directeur  
**Jean-Louis VINCENT**